

Application FR 164

Contexte : application de la FR164

- Évolution réglementaire destinée aux prescripteurs
- Compatibilité de l'acte MTS avec les spécialités définies par l'arrêté du 27 novembre 2017.

TLA
4.10

TLA
3.30

ÉTAPE 1 : affichage de l'acte - Exemple acte ACT*

1

À partir de l'écran d'accueil, appuyez sur « **Réglages** », puis sur « **TLA** ».

2

Appuyez sur « **Paramètres application** ».

3

Appuyez sur « **Choix actes affichés** ».

4

Cochez l'acte à afficher (ici **ACT***). L'acte affiché doit être modifié pour le facturer (voir étape 2).

L'acte s'affiche alors avec un tarif à 1 €. Il est nécessaire de modifier l'acte via l'étape 2.

ÉTAPE 2 : modifier l'acte - Exemple acte ACT*

1

À partir de l'écran d'accueil, appuyez sur « **Réglages** », puis sur « **TLA** ».

2

Appuyez sur « **Actes réglementaires** ».

3

Appuyez sur l'acte à modifier (ici **ACT***).

4

Modifiez le tarif à l'aide du clavier virtuel en appuyant sur la zone « **Nouveau tarif** ».

Note : lors de la création d'une FSE avec l'acte affiché et modifié, un forçage sera réalisé à la sécurisation de la facture

*ACT = cet acte est donné à titre indicatif et ne correspond à aucune nomenclature. La procédure décrite est valable pour tous les actes support et/ou les actes de majoration.